

Dossier reçu le

(Réservé à l'organisateur)

DOSSIER D'INSCRIPTION VIDE GRENIER

Organisé par l'Association GEMB
au Groupe Scolaire Les Erables
6bis avenue de Séguigny
91360 Villemoisson sur Orge

N° de l'emplacement

(Réservé à l'organisateur)

Le Dimanche 12 juin 2022

Exposants autorisés : en priorité les familles ayant un enfant scolarisé dans le groupe scolaire Les Erables

Exposant	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone fixe :	E-mail :
Téléphone Port :	

Mon enfant est scolarisé : aux Érables ☐	
Son nom :	Sa classe :
Le nom de son enseignant :	

(nombre de mètres: entourer la longueur choisie)

Minimum				Plus
2 mètres	3 mètres	4 mètres	_____mètres	
12 euros	17 euros	22 euros	X 5 euros =	

Créneau de 15 mn souhaité pour l'installation entre 6 H et 8H30 :_____.

Pour que la demande d'inscription soit validée, merci de joindre au dossier :

- Le bulletin de demande d'inscription dûment complété, signé avec la mention « Lu et approuvé ».
- Le paiement correspondant par chèque uniquement, à l'ordre de GEMB.
- **Un chèque de caution de 50€, à l'ordre de GEMB, pour la remise en état de votre emplacement qui vous sera restitué dans les 10 jours suivants le vide-grenier.**
- La copie (lisible) d'une pièce d'identité en cours de validité (recto verso).
- 1 enveloppe timbrée à votre adresse (pour le renvoi de votre chèque de caution).

Et de retourner le dossier complet au plus tard le **31 mai 2022** au directeur de l'école.

À

Le

Signature

Règlement du vide grenier

du Dimanche 12 juin 2022 de 9h00 à 18h00

organisé par L'Association GEMB (Groupe Érables) au Groupe Scolaire Les Érables-6bis avenue de Séquigny-01360 Villemoisson sur Orge

1. Tout exposant s'engage à respecter ce règlement intérieur et toutes lois et tous règlements en vigueur relatifs à ce genre de manifestation.
2. Selon le Décret du 7 janvier 2009, article 23 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L-310-2 du Code du Commerce (Journal Officiel du 9 janvier 2009), les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre uniquement des objets personnels et usagés deux fois au plus au cours de l'année civile.
3. **Toute personne désirant participer à cette manifestation devra retirer auprès des directrices des écoles concernées ou à la mairie de Villemoisson sur orge, une fiche d'inscription et la retourner remplie au plus tard le 31 mai 2022, accompagnée des documents suivants :**
 - Le bulletin de demande d'inscription dûment complété, signé avec la mention lu et approuvé ». Le paiement correspondant + 1 chèque de caution de 50€ pour la remise en état des lieux après la manifestation (à l'ordre de GEMB)
 - La copie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto verso).
 - 1 enveloppe timbrée à l'adresse de l'exposant pour le renvoi du chèque de caution sous 10 jours après la date du vide-grenier.

Les stands doivent être réservés uniquement par des personnes majeures, et celles-ci en auront la responsabilité.

L'ordre d'attribution des places sera établi par ordre de retour des dossiers d'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de retourner toute demande de réservation non conforme ou toute demande reçue après la clôture de la location des emplacements. Les organisateurs se réservent le droit de déterminer les emplacements. Toute personne s'inscrivant et absente le jour de la brocante ne sera pas remboursée. Les chèques ne seront encaissés qu'après acceptation du dossier.

4. Toutes ventes d'objets autres que personnels ou d'objets neufs sont interdites, ceci pour éviter toute commerce local. Les collections de bijoux anciens ou modernes, les armes, les animaux et les denrées alimentaires ne sont pas acceptés.

5. Pour le bon fonctionnement de ce vide grenier, **la sécurité et le respect de chacun**, il est impératif de suivre les horaires suivants :

- **Arrivée des exposants de 6h00 à 8H30 (pour le déchargement et l'installation : une tranche horaire (créneau de 15 mn) sera communiquée à l'exposant lors de la confirmation de son stand-Il sera impératif de respecter cet horaire afin de faciliter la circulation).**
- Ouverture au public de 9 heures à 18 heures

6. Les exposants devront garer leur véhicule en dehors du lieu d'exposition (dans les rues autour de l'école ou sur le parking du Cossec rue de la Furetière)

7. En cas d'intempéries ou d'annulation, les locations d'emplacements ne seront pas remboursées.

8. Tout exposant, qui provoquerait des désordres pendant cette journée, encourt une expulsion sans être remboursé de sa réservation.

9 Les exposants devront prévoir des sacs poubelles. Chaque exposant sera tenu de procéder soigneusement, en fin de vide grenier, au nettoyage de son emplacement et d'emporter ses détrit, objets non vendus, déchets, cartonnages, papiers et autres emballages. L'exposant devra signaler auprès des organisateurs son départ afin de valider la restitution du chèque de caution. Tout manquement à cet article entraînera la non restitution du chèque de caution de 50€.

10. La vente de denrées alimentaires n'est pas autorisée. Une buvette, avec restauration payante, sera à votre disposition-sur place. Un point d'eau et sanitaires sont prévus dans le préfabriqué (près de l'entrée de l'école maternelle).

12. La date de clôture des inscriptions est fixée au 31 mai 2022, sous réserve d'emplacements encore disponibles

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : Emmanuel GRISON, Ecole élémentaire les érables, 6 bis avenue de Séquigny 91360 Villemoisson sur Orge 01 69 25 15 80 ou 06 10 13 26 91.
e-mail ; 0911882b@ac-versailles.fr